



Municipalité

AU CONSEIL COMMUNAL DE BLONAY

Préavis municipal n° 23/21

relatif à une demande de crédit de
CHF 622'700.00 pour des travaux
d'aménagement de la place de Cojonnex
et accès des bus scolaires



**Date proposée pour la
1^{ère} séance de commission :**
le jeudi 4 novembre 2021, à 20h00
Aula du Groupe d'utilité publique de Bahyse
(GUPB)
Chemin de Bahyse 2

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Préambule

Suite à différents courriers de parents inquiets, à des constatations sur les incivilités des automobilistes dans le périmètre et à des remarques émises lors des séances du Conseil d'Établissement, la Municipalité a décidé de prendre en main la problématique de la circulation autour de Cojonnex/Picson, et plus spécialement le circuit des bus scolaires et les lieux de dépose pour les parents.

La Commission consultative de la sécurité a eu l'occasion de se pencher à plusieurs reprises sur des avant-projets. Les enseignantes et enseignants du Collège de Cojonnex, ainsi que la Direction des écoles, ont été mis au courant des diverses démarches et du projet définitif. Un groupe d'enseignantes a par ailleurs fait des propositions intéressantes et une partie de ces idées sera reprise dans la zone végétale Nord-Est de la place de Cojonnex.

Projet

En 2019, la Municipalité a lancé une procédure d'appel d'offres sur invitation destinée à mandater un architecte-paysagiste et un ingénieur civil pour élaborer un projet et assurer la direction des travaux de réaménagement de la place et du préau de Cojonnex, ainsi que la réalisation d'un arrêt de bus PMR. Au terme de cette procédure, le Groupement SNPL – comprenant les bureaux Schopfer & Niggli SA pour les aspects de génie civil et Plarel SA pour les aspects architecturaux et paysagers, a entrepris les études sur la base :

- des propositions de la Commission communale de sécurité consistant à réserver la place de Cojonnex aux piétons et aux bus scolaires et à attribuer l'arrêt de bus actuel en place de dépose des enfants se déplaçant en transport privé,
- de l'avant-projet établi par le bureau d'ingénieurs en mobilité Team+ définissant le dimensionnement et le système d'accès des bus et de la mobilité douce (piétons et vélos).

De plus, l'essentiel des propositions de réaménagement se situant sur la place de Cojonnex, la Municipalité a concentré l'intervention sur cette surface en excluant le périmètre du préau dont le réaménagement était envisagé au préalable.

Pour assurer un bon déroulement du travail, le projet a été établi en collaboration avec les responsables communaux, et notamment avec le service des espaces publics, en vue d'une certaine efficacité au niveau de l'entretien. Le projet ainsi établi a les caractéristiques suivantes :

- Du point de vue paysager, il reprend le caractère actuel de la place de Cojonnex avec son ambiance végétale dominante, telle qu'elle apparaît dans sa partie inférieure. Ainsi, la proportion des espaces verts est équivalente dans le projet et ceci malgré les fortes contraintes liées à l'accessibilité des bus. Le cèdre existant prendra la place principale du

site, accompagné par de nouvelles plantations regroupées en bosquets, contribuant à rendre la place accueillante et incitant à s'y arrêter.

- Du point de vue de la mobilité, la sécurité des usagers est assurée par une organisation claire et sans conflit des flux de circulation dans le site. Des cheminements piétonniers ombragés parcourent le périmètre entièrement dévolu aux piétons sous réserve des bus scolaires. La voie réservée à l'usage des bus permet la dépose des écoliers sur un large trottoir partant du domaine public en aval jusqu'au préau de l'école. 30 places de parc pour vélos sont aménagées à l'entrée principale du préau et six places motos sont réalisées près des places de stationnement de dépose minute. Enfin, il a été tenu compte de la volonté de maintenir l'accessibilité au préau par un stationnement réglementé des véhicules. Le projet, accompagné de tous les documents nécessaires sera soumis à l'enquête publique du 13.10.2021 au 11.11.2021 et le résultat de l'enquête vous sera communiqué oralement lors de la séance du Conseil communal du 30.11.2021.
- Du point de vue de la sécurité, et comme mentionné plus haut, le projet apporte enfin une solution qui permet de séparer clairement l'utilisation des cheminements pendant les périodes scolaires, répondant ainsi aux préoccupations des parents, des membres du Conseil d'Établissement et des usages.

Eléments financiers

Les prestations et les honoraires des bureaux d'étude se répartissent comme suit :

Team+			
- étude de circulation	CHF	3'100.00	
Géo Solutions Ingénieurs SA			
- relevé plan de base et plan d'enquête	CHF	15'000.00	
Arbres experts Sàrl			
- expertise tilleuls	CHF	1'600.00	
Schopfer & Niggli SA + Plarel SA			
- études, enquête et réalisation	CHF	97'000.00	
Total	CHF	116'700.00	CHF 116'700.00
Le montant des travaux se répartit comme suit :			
Travaux de génie civil	CHF	360'000.00	
Travaux de paysagisme	CHF	100'000.00	
Divers et imprévus	CHF	46'000.00	
Total	CHF	506'000.00	CHF 506'000.00
Total général TTC			CHF 622'700.00

Efficiences énergétique

Ce projet inclus le remplacement des candélabres d'éclairage public par un éclairage moderne à LED permettant l'abaissement nocturne, voire l'extinction. Les places de parc existantes pour les voitures seront abandonnées au profit de places pour vélos.

Plan des investissements et budget

Ces travaux figurent au plan des investissements sous « Cojonnex, couvert préau » pour la somme de CHF 250'000.00 et « Prélaz, route de/ aménagement pose et dépose et arrêt bus (collège de Cojonnex) » pour la somme de CHF 150'000.00.

Charges financières

Pour pouvoir évaluer la totalité des charges annuelles de cet investissement, il faut tenir compte d'un montant comprenant à la fois les intérêts et l'amortissement.

Dans cette hypothèse, l'annuité constante déterminée sur la base d'un taux moyen de 2.0 % et d'une durée d'amortissement de 30 ans à partir du bouclage sera de CHF 27'803.50.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation seront quasiment identiques à la situation actuelle et seront intégrées dans les budgets de fonctionnement.

Marge d'autofinancement et évolution de l'endettement

Marge d'autofinancement (selon dernier budget voté)	CHF	606'448.00
Préavis déjà votés par le Conseil communal (subventions déduites) mais non encore clôturés		
• <i>Préavis municipal n° 01/21</i>	CHF	235'000.00
• <i>Préavis municipal n° 04/21</i>	CHF	310'000.00
• <i>Préavis municipal n° 05/21</i>	CHF	197'550.00
• <i>Préavis municipal n° 06/21</i>	CHF	807'000.00
• <i>Préavis municipal n° 07/21</i>	CHF	48'896.70
• <i>Préavis municipal n° 08/21</i>	CHF	281'625.00
• <i>Préavis municipal n° 03/21</i>	CHF	290'475.00
• <i>Préavis municipal n° 09/21</i>	CHF	246'000.00
• <i>Préavis municipal n° 10/21 (refusé)</i>	CHF	187'288.00
• <i>Préavis municipal n° 15/21</i>	CHF	1'034'000.00
• <i>Préavis municipal n° 16/21</i>	CHF	1'464'600.00
• <i>Préavis municipal n° 18/21</i>	CHF	216'000.00
	CHF	5'318'434.00
Préavis présentés au Conseil communal, mais pas encore acceptés		
• <i>Préavis municipal n° 20/21</i>	CHF	170'000.00
Objet du présent préavis	CHF	622'700.00

Au moment de l'adoption du présent préavis, le solde de la marge d'autofinancement s'élève à CHF -5'504'686.00.

Calendrier des travaux

La planification des travaux se présente comme suit :

Décision du Conseil communal		30.11.2021
Délai référendaire (annonce)	10 jours	13.12.2021
Début des travaux		04.07.2022
Fin des travaux		30.09.2022

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE BLONAY

d é c i d e

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'aménagement de la place de Cojonnex et accès des bus scolaires ;
2. de lui accorder à cet effet un crédit de CHF 622'700.00 ;
3. de financer, en cas de nécessité, tout ou partie de la dépense par un emprunt contracté auprès d'un établissement bancaire ou d'une institution et ce aux meilleures conditions du moment ;
4. d'amortir l'investissement sur une durée de 30 ans au maximum conformément au règlement sur la comptabilité des communes.

Adopté en séance de Municipalité, le 4 octobre 2021

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic



D. Martin



Le secrétaire



J.-M. Guex

Municipal-délégué : M. Bernard Degex
31.09.03/BDe/TCa

Annexes : plans d'enquête publique